

Déclaration commune du Groupe de défense de l'école publique de Saint-Nazaire



Les organisations de défense de l'école publique soussignées :

au vu des problèmes générés par l'enseignement « en distanciel », dans le contexte actuel de pandémie :

- Difficultés diverses concernant les logiciels et applications utilisés et les possibilités pour les élèves et les familles d'avoir accès à des communications efficaces.
- Et aux conséquences désastreuses de ce système sur la progression scolaire des élèves ainsi que sur les dynamiques d'apprentissages à tous les niveaux de la Maternelle à l'Université.

considèrent indispensable de donner à l'école publique les moyens d'un fonctionnement convenable « en présentiel », quelle que soit la situation :

- Moyens en personnel, enseignant(e)s et non enseignant-es, notamment en remplaçant-es.
- Moyens en locaux et en matériel, pour assurer cet enseignement de manière efficace.
- Rétablissement de la médecine scolaire

En conséquence elles réclament que le Ministère de l'Éducation Nationale et les Collectivités concernées donnent très rapidement aux écoles publiques les moyens d'accomplir leurs missions, ou tout au moins pour la rentrée 2021.

Par ailleurs, les organisations soussignées ont discuté du contenu et des propositions incluses dans la brochure issue fin Janvier du « Grenelle de l'Éducation ».

Elles s'inquiètent des attaques qui s'y trouvent contre le caractère républicain de l'école publique, basé sur l'égalité des droits des citoyen(ne)s sur le territoire national, avec des programmes et des examens nationaux. L'« autonomie » avancée pour les écoles primaires serait un pas de plus vers la différenciation locale entre ces écoles, avec une variété de « projets » qui les feraient davantage ressembler aux écoles privées à caractère propre. La liberté pédagogique des enseignant(e)s, basée sur une formation adaptée, doit être restaurée, et pouvoir s'appliquer pleinement dans le cadre de programmes nationaux consolidés.

Elles considèrent qu'un « statut fonctionnel » pour les directeur-trices d'école ne pourrait que favoriser cette différenciation, et créer des problèmes dans les équipes éducatives. Les questions liées aux surcharges de travail des directions et équipes d'écoles ne peuvent se régler que par la création de véritables emplois statutaires pour la vie de l'école.

Saint-Nazaire, le 10 mai 2021

Organisations signataires :

- Secteur de Saint-Nazaire des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale)
- FCPE Saint-Nazaire (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves)
- Section locale FSU Saint-Nazaire (Fédération Syndicale Unitaire)
- Union locale Sud Education-Solidaires Saint-Nazaire